	Du vings deuxume jour du mois de passver mil hur
	cent soixante-onze quatre I heures du Son
No /	Control of the control
	ACTE DE NAISSANCE de Bocher Discre Manu
40 A 10 A	à onze heures du matin lits ligitimes
'Si l'enfant est natu- rel il faudra déclarer s il est reconnu ou non	de Bocher, Joussum
reconnu.	âgé de Sunte sin ans, profession de multivation
	et de Teanne Marie Colin
	agio de frente dem ans, profession de Menagene
	demeurant à Prissas
	L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être
all of the second	du sexe Masculin . Wisite non Bacher
4	La déclaration de la naissance a été faite par Docher oufsaint pure de l'enfant sus-qualifie âgé de
*1.0000	ans, profession de
	demenrant à Anchar
a de atimas	Premier témoin, Colon Desire agé de vengt sur ans, profession de Marin
	demourant à Proteas
	Second témoin, Allaingis haume Livery
	âgé de brente dum ans, profession de marin
# 10 mm	Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont
	déclaré ne savon segner, excepte le second temos
	qui signe
	allain guillainng
	ursain gias & aume
	Constaté suivant la loi par moi Tiere Marie
	Sotibon Mane & Officier de l'Etat civil soussignant.
	9. Getition
	9. 7/1160n
	22
January 14	Shirter to the same of the sam

Informations liées à l'image.

Lieu: Bréhat Période: 1870 - 1884